

FORMATION AU COACHING ET A LA COHESION D'ÉQUIPES SPORTIVES

(et/ou d'organisations sportives)

Objectifs de la formation:

- Evaluer le niveau d'autonomie de l'équipe.
- Savoir trouver sa place de coach d'équipe.
- Disposer des outils et méthode pour fédérer une équipe autour de valeurs partagée, d'orientations et d'objectifs.
- Acquérir, développer et appliquer les principes de dynamique collective et de cohésion d'équipe.
- Mieux communiquer et permettre aux équipiers d'en faire autant entre eux.

Formation à destination :

- Des coaches sportifs et préparateurs mentaux
- Des sportifs professionnels ou amateurs en activité
- Des sportifs en reconversion professionnelle
- Des coaches professionnels (entreprise ou life coaching)
- Des professionnels de la remise en forme et de l'entraînement : préparateurs physiques, personal trainers,...
- Des médecins et paramédicaux exerçant dans le domaine du sport : kinésithérapeutes, psychomotriciens, psychologues...
- Des Professeurs d'éducation physique et sportive
- Des étudiants dans les métiers du sport : STAPS, BEES, BESAPS...

Programme et contenu

La posture du coach d'Equipe

- Coaching interne ou externe
- Enjeux et conséquences

Analyser et diagnostiquer

- Quel type d'équipe managez-vous ou coachez-vous ?
- Mieux cerner les logiques et les stratégies en jeu : de l'individuel au collectif
- Fonctions, rôles et mission au sein du groupe
- La nature et place du leadership
- La relation entraîneur/entraîné
- La place des phases d'analyse collective au regard de l'action

Fédérer les membres de l'Equipe

- Découvrir Les piliers de l'engagement collectif et les dynamiques de l'évolution
- Permettre de mettre à jour les raisons « d'être ensemble »
- Favoriser la reconnaissance mutuellement des besoins et valeurs (individuels et partagés)
- Contribuer à l'élargissement de la vision d'ensemble pour accéder au « Nous »
- Blason et identité
- Fédérer autour de valeurs, d'orientations et d'objectifs partagés
- Repérer les points forts et valider ceux à améliorer
- Prendre conscience et exprimer les réticences, craintes et résistances individuelles et collectives
- Fixer les règles utiles à une véritable collaboration
- Favoriser l'engagement individuel de chacun pour une réussite collective
- Mieux repérer, instaurer et/ou exploiter la structure et l'organisation collective : systèmes, statuts, fonctions, missions et rôles de chacun ...
- L'animation d'un groupe

Canaliser les émotions et les comportements

- La synchronisation
- L'utilisation des métaphores
- L'utilisation des ancrages collectifs

Communiquer

- Apprendre à gérer les différences de points de vue
- Mettre à jour les obstacles à la communication
- Développer une écoute active
- Permettre d'exprimer ses besoins et ses demandes et d'accueillir ceux de l'autre de façon bienveillante
- Renforcer les éléments nécessaires à une reconnaissance mutuelle : valorisation, identité et appartenance

Méthodologie

- ❑ Apports théoriques et techniques
- ❑ Démonstrations
- ❑ Exercices en sous-groupes et grand groupe
- ❑ Support de cours écrit - Délivrance d'une certification

Les Plus ECOSPORT® :

- + Intégration et appartenance au réseau professionnel Coaching-sportif.com - Mise à disposition gratuite d'un espace promotionnel sur le site internet et d'une adresse email du type : prenom-nom@coaching-sportif.com.
- + Possibilité de revenir gracieusement sur les journées ou séminaires à approfondir.

Planning de la formation

Cycle Intensif

Dates des prochains séminaires de 5 journées :

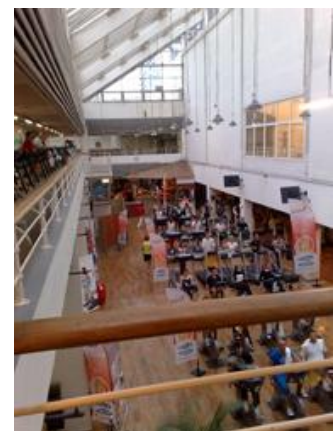
☞ **03 au 07 Mars 2010 ou 6 au 10 Décembre 2010**

Soit 35 Heures de formation

Formation Intra : Possibilité d'élaboration d'une formation sur mesure en partenariat avec vos besoins (clubs, académies, institutions...) - Nous consulter.

Lieu de formation

Aquaboulevard - 4 rue Louis Armand - 75015 PARIS



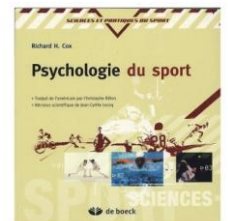
Tarifs :

Séminaire 5 journées : 1 450,00 € (Mille quatre cent cinquante Euros)

Formateurs

LECOQ Jean Cyrille

- Diplômé de l'École de Psychologues Praticiens
- Membre du département de Psychologie du Sport du Dr Frey
- Membre de l'Association Française de Nouvelle Hypnose du Dr Godin
- Membre de la Société Française de Psychologie du Sport
- Intervenant en sciences humaines à l'Université Evry Val d'Essonne
- Intervenant auprès d'Écoute Dopage
- Révision scientifique de l'ouvrage de Richard H. COX



MAYEUX Raphaël

- Master en management des services et recherches appliquées en sciences humaines (histoire ; sociologie ; psychologie et coaching)
- Coach certifié par L'Institut de Coaching International de Genève
- Formateur en relations humaines
- Master en Programmation Neuro Linguistique
- Praticien certifié Profils Nuances et Apter (personnalité et motivation)
- Responsable de la commission déontologie de la Fédération des Coachs Sportifs Professionnels ; membre de la FFCpro
- Professeur d'Aïkido diplômé d'état

AGUILA Manuel

- Diplômé de L'institut de Psychopédagogie Médico-Sociale
- Diplômé de l'Ecole Nationale de la Santé Publique
- DESS - CAAE - IAE/IGR Rennes
- Master en sophrologie Caycédiennne, certifié en PNL, Hypnose Ericksonienne...
- Intervention auprès de la Fédération Française de Tir ainsi que de nombreux clubs sportifs : Golf, courses, athlétisme, tennis, football...
- Pratique de différents sports dont Art Martiaux

Pour tous renseignements concernant la formation :

Renseignements Pédagogiques : Raphaël MAYEUX - Tél : 06 89 15 24 01

Renseignements Administratifs : Manuel AGUILA - Tél : +33 (0)2 99 77 00 73
06 62 78 25 67

ou par email : info@coaching-sportif.com

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

A poster à :
A-FCC - Square de Slovaquie - 35200 Rennes

Nom : Prénom :
Profession : Sports pratiqués :
Organisme éventuel :
Adresse* :
Code Postal* : Ville* :
Représentant Qualité :
Tél. professionnel : Fax :
E-mail
Adresse de facturation :

Convention : Oui Non Organisme payeur :

Formation en Coaching de performance sportive :

- Séminaire Coaching et cohésion d'équipe

Soit un total de : 1 450 Euros

Dates :

- 03 au 07 Mars 2010
ou
 6 au 10 Décembre 2010

Votre inscription devient définitive à la réception du règlement des arrhes pour un montant de 20% (solde au plus tard le 1^{er} jour de formation sauf convention de formation avec un organisme gestionnaire des fonds de la formation professionnelle)*

Règlement à l'ordre de :

A-FCC

12 Square de Slovaquie - 35200 Rennes

J'atteste avoir pris connaissance et accepté les conditions générales* de participation.

Fait à,, le 201

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »* :

**Je joins un chèque correspondant à 20% du tarif de la formation au présent bulletin d'inscription*

CONDITIONS GENERALES

1/ Modalités d'inscription : Toute inscription ne sera prise en compte par A-FCC et valide qu'à la condition qu'elle soit formalisée selon l'une des modalités suivantes:

- Par courrier à : A-FCC 12 Square de slovaquie 35200 RENNES - Par Internet à : info@coaching-sportif.com par télécopie: 0299770073

Les champs obligatoires du formulaire d'inscription doivent être remplis. Le fait de s'inscrire à une formation A-FCC vaut connaissance et acceptation des conditions générales et le respect des conditions de règlement.

2/ Convocation : Une convocation est envoyée à l'intéressé environ deux semaines avant le début du stage.

3/ Organisation matérielle : L'hébergement et ses frais ainsi que les transports incombent à l'organisme client ou aux stagiaires. Ils recevront toutefois les renseignements utiles à leur déplacement (plan de situation, hôtels du secteur...)

4/ Tarifs : Les tarifs sont forfaitaires.

- o *Formation Inter :* Ils incluent uniquement les frais pédagogiques - sont exclus les frais de déplacement, d'hébergement, de transport et de restauration du midi, soir et petits déjeuners à la charge de l'organisme client ou du stagiaire.
- o *Formation Intra :* Ils incluent uniquement les frais pédagogiques - Ne sont pas compris les frais de déplacement, d'hébergement, et de restauration du midi, soir et petits déjeuners du formateur qui viendront se rajouter.

5/ Facturation- Convention :

Prise en charge organisme client : Pour tout stage, adressez-nous la demande de convention de formation (case à cocher du formulaire d'inscription) ou un bon de commande, ainsi qu'un acompte de 20 % du montant de la formation. Solde à réception de facture.

Prise en charge organisme Mutualiste des fonds de la formation ou une administration : Pour tout stage, adressez-nous la demande de convention de formation (case à cocher du formulaire d'inscription) ou un bon de commande précisant l'organisme payeur (Fongecif, Agefos, Agecif, Anfh, Agefiph, Assedic, etc). Il appartient au client de s'assurer de la bonne fin de paiement par l'organisme qu'il aura désigné. Le client s'engage à régler les factures émises par A-FCC, indépendamment de la prise en charge des frais de formation par un organisme tiers.

Particuliers : Adressez-nous le bulletin d'inscription à la formation que vous avez choisi, accompagné de 20 % D'arrhes. Le solde sera à régler au plus tard le premier jour de la formation. Des modalités d'échelonnement du paiement peuvent faire l'objet d'un accord entre les parties.

A l'issue de la formation, A-FCC adresse : une attestation de fréquentation pour l'organisme client, une attestation de stage pour le stagiaire, les documents prévus contractuellement dans l'offre.

6/ Conditions de paiement : Le paiement est effectué par chèque bancaire, postal ou virement à l'ordre A-FCC. Action-Formation Communication Changement 12 square de Slovaquie 35200 Rennes. A-FCC est « Membre d'une association agréée et accepte le règlement des honoraires par chèque. Identifiant du centre de formation : APE : 8559A - SIRET : 341 470 672 000 47

7/ Propriété intellectuelle : Les documents mis à la disposition du client sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, la diffusion ou communication au public sans l'autorisation expresse préalable d'A-FCC ou des ayants droits est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

8/ Conditions de participation : A-FCC accueillera dans la limite des places disponibles les salariés de l'organisme signataire de la convention. La recherche du meilleur équilibre des sessions peut nous amener à proposer des modifications de dates. La composition des groupes peut nous amener à modifier le lieu de réalisation de l'action de formation.

9/ Annulation ou report : A-FCC se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler le stage si l'effectif est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique et en informe alors l'organisme client dans les délais les plus brefs. A-FCC proposera le report du stage à d'autres dates, sans qu'il n'y ait de dédommagement vers le client. Tout stage non formellement annulé est dû intégralement.

Pour annuler le stage :

- o Faire l'envoi de l'annulation par télécopie 24 heures avant l'heure de début du stage,
- o Confirmer l'annulation par courrier en recommandé.

Pour toute annulation du client, avant le début du stage, fût-ce en cas de force majeure, un montant de 15% du coût pédagogique restera dû à A-FCC au titre des frais de dossier. Cependant, ces débits ne constituent pas une dépense déductible de la participation de l'employeur au titre de la formation continue. Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas d'absence ou l'annulation lors du stage. Les remplacements sont acceptés avant le début des stages. Toutefois au cas où A-FCC organiserait dans l'année à venir une session de formation sur le même sujet, une possibilité de report sera proposée dans les limites des places disponibles et l'indemnité sera affectée au coût de cette nouvelle session.

10/ Clause résolutoire : En cas de non-paiement total ou partiel du prix à la ou aux dates prévues, A-FCC peut, par simple notification écrite et sans autre formalité ni préavis, prononcer la résolution de plein droit du contrat, sous réserve de tous dommages intérêts à son profit, les sommes déjà versées restant définitivement acquises à A-FCC.

11/ Clause de responsabilité contractuelle : A-FCC s'engage à mettre en œuvre le programme de formation tel que décrit dans l'offre. Quels que soient la nature, le fondement et les modalités de la réclamation engagée contre A-FCC, l'indemnité due au client en réparation de son préjudice ne pourra dépasser le montant du contrat. Les limites ci-dessus ne s'appliquent pas aux allégations en contrefaçon, aux dommages corporels ou aux dommages aux biens matériels, mobiliers ou immobiliers, dont A-FCC serait responsable dans les conditions de droit commun. A-FCC n'est en aucun cas responsable des dommages dus à l'inexécution par le client de ses obligations.

12/ Litiges et attributions de compétences : Aucune action, quelle qu'en soit la nature, le fondement ou les modalités, née d'un contrat se référant à la présente, ne peut être intentée par les parties plus de deux ans après l'apparition de son fait générateur ou en cas de non-paiement, plus de deux ans après la plus tardive des deux dates suivantes : celle du dernier paiement ou celle de la dernière facture impayée. En cas de différend entre les parties sur l'exécution de cette convention, une procédure de règlement à l'amiable sera mise en œuvre. Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le Tribunal de Commerce de Rennes sera seul compétent pour connaître le litige, même en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garantie ou de référé.